14e ANNEE. — N° 22. France : 10 centimes — Exterieur : 15 centimes 26 SEPTEMBRE 1908.

LES TEMPS NOUVEAUX

POUR LA FRANCE
Un an . . . . . 6 fr.
Six mois . . . . . 3 »
Trois mois 1 50

LE NUMÉRO : 10 Centimes

Ex-Journal "LA RÉVOLTE"

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Avec un Supplément Littéraire

POUR L'EXTÉRIEUR
Un an . . . . . 8 fr.
Six mois . . . . . 4 »
Trois mois . . . . . 2 »

LE NUMÉRO : 15 Centimes

Administration et Rédaction : 4, rue Broca, PARIS (Ve)

SOMMAIRE

Les pacifistes de la guerre sociale, **Michel Petit.**
Féconds résultats des lois, **René Jaille.**
Crocs et Griffes, **Félixio.**
En temps de paix, **Michel Petit.**
En « l'autre France », **Stephen Mac Say.**
L'envers des manœuvres.
Pour les « Temps Nouveaux ».
Mouvement Social, **Ch. Desplanques, J.-S. Boudoux, Ulhiac Guillaume, Edouard Haze.**
Mouvement International, **Jules Fontaine, Emilio Costa.**
Bibliographie, **J. Grave.**
Correspondances et Communications.
Convocations.
Petite Correspondance.

A NOS ABONNÉS

A ceux terminant en août il a été envoyé une circulaire annonçant la fin de leur abonnement suivie d'un mandat-carte.

Nombre d'entre eux n'ont pas encore donné signe de vie. Sur ceux qui n'auront pas donné d'avis contraire, il sera pris remboursement la semaine prochaine.

Mais en surchargeant chaque abonnement de 0.25, nous ne prenons que les frais d'envoi du recouvrement, la poste prélève 0.15 sur chaque mandat. Ayant fait les frais d'une circulaire d'avertissement, il est juste que ceux qui n'ont pas répondu paient les frais entiers du recouvrement.

Le prochain sera donc pour six mois, de 3.40 au lieu de 3.25.

LES
Pacifistes de la guerre sociale

La consigne est de réformer, en paix.

La plus grande liberté est d'ailleurs laissée sur le choix des moyens propres à déguiser l'absence complète de tout mouvement, derrière les attitudes les plus belliqueuses.

L'essentiel est de faire beaucoup de bruit, mais pas la moindre besogne.

J'exagère ?

Qu'ont fait les syndicats allemands au dernier congrès de Hambourg ? M. Albert Thomas, en dresse, dans *Pages Libres* (numéro du 29 août) un compte rendu où il ne dissimule pas sa satisfaction de réformiste et de socialiste politicien.

Voyez quel beau spectacle : près de deux millions d'adhérents, plus qu'en aucun pays du monde, représentés par 324 délégués. Aucun bruit, pas de vaines disputes, pas de points de vue différents ardemment soutenus ; mais une réunion très calme, de compétences, de techniciens, unanimement d'accord sur les principes, imbus de la même mentalité : grandeur du rôle de la social-démocratie, utilité des grosses cotisations, des secours de mutualité, et par dessus tout, nécessité d'une discipline parfaite.

C'est un conseil de guerre, ou mieux une réunion du grand état-major. Les décisions prises seront exécutées ponctuellement par les soldats qui attendent l'arme au pied... sous l'orme.

Ces décisions, il est vrai, sont toutes négatives. Chaque question pouvant entraîner un conflit est solutionnée avec le souci de rendre toute action impossible.

Selon la jolie formule de M. Albert Thomas « si les syndiqués allemands sont souvent prêts à la bataille, ils souhaitent toujours de pouvoir l'éviter ».

Exemples : Le Congrès a approuvé en principe le boycottage, excellent moyen de lutte, mais, en fait, il l'a rendu inapplicable par une réglementation compliquée à souhait.

Il avait à régler un différent avec les coopératives qui ont, en général, une tendance à demander à leurs employés qu'ils se réduisent à l'état « d'exploités volontaires » — mais devant la masse imposante de 885.000 coopérateurs alimentant un budget de près de 60.000.000 par an, les syndicats n'avaient qu'à s'incliner.

Contre l'organisation de combat contre le patronat, contre l'appui de plus en plus ouvert que lui prête le gouvernement, contre l'hostilité de plus en plus accusée de celui-ci vis-à-vis des ouvriers, le Congrès n'a trouvé de meilleure ressource que de présenter des vœux à ce gouvernement pour que, dorénavant, il défende les ouvriers contre la rapacité des patrons.

C'est que, comme dit M. Albert Thomas, « les syndicats allemands tiennent à apparaître comme une grande force politique. Désormais, la commission générale (des syndicats) se réunit ouvertement, officiellement, chaque fois qu'il est nécessaire, avec le Comité directeur du parti socialiste. Le Congrès de Hambourg a manifesté solennellement l'accord, l'alliance des deux organismes, en ratifiant les résolutions prises en commun ».

De cette coopération est résulté l'abandon pur et simple (dissimulé sous les formules les plus révolutionnaires) de toute action jugée dangereuse par l'un ou par l'autre des deux tout-puissants aéropages.

La grève générale gênait les syndicats dont elle dérangeait la besogne quotidienne d'organisation « humble sans doute, mais capable de soulever un monde ! » Le parti socialiste y a à peu près renoncé.

Pour les mêmes motifs le chômage du 1er Mai a été rétréci à un taux fixé et voué à une prochaine disparition par une règlementation savante.

La propagande antimilitariste dans les groupes de jeunes gens a été remplacée par un enseignement général et spécial visant à en faire de bons syndiqués, de bons coopérateurs et de bons électeurs sans oublier d'agréables divertissements, et la pratique des divers sports, « car c'est une chose sérieuse que la lutte syndicale, ce ne doit pas être un amusement. » Ce sont les chefs du syndicalisme, R. Schmidt, Legien qui prononcent gravement ces doctes paroles, sans qu'un rire contenu fasse trembler leurs lunettes.

En terminant ces importants travaux, tous les assistants entonnent en chœur la *Marseillaise* des travailleurs, au milieu de l'émotion générale.

Et Albert Thomas conclut : « L'esprit pratique, l'esprit de réforme et d'action (?) qui a toujours caractérisé les chefs du mouvement syndicaliste triomphe des pesants dilettanti et des littérateurs de tous étages qui ont foisonné parmi les radicaux du parti. »

Il est certain que les derniers ne faisaient pas grand'chose, mais les premiers, en fait d'action, recommandent surtout celle de dormir.

Passons en Angleterre et assistons à la séance d'ouverture du Congrès des Trade-Unions, qui a eu lieu le 8 septembre à Nottingham.

Sur l'estrade, le maire de Nottingham, flanqué de son Conseil municipal au grand complet, et les notabilités des trade-unions.

Parmi les orateurs, des députés et même un évêque. Bien entendu on a célébré le développement du trade-unionisme représenté en 1883 à son premier congrès par 163 délégués pour 471.651 membres et comprenant actuellement 1.776.000 membres représentés par 518 délégués ; avec une augmentation de 76.000 membres sur l'an dernier.

Source gallica.bnf.fr / CODHOS

On ne peut nier que ce ne soit une force. A quoi est-elle utilisée ?

A présenter des vœux au parlement pour améliorer la loi des retraites et pour résoudre la question des sans-travail, à armer le comité exécutif des ouvriers de pleins pouvoirs dans les négociations relatives aux conflits entre patrons et ouvriers.

Comme en Allemagne, abandon de toute initiative entre les mains d'un comité directeur qui, en parlementant avec le comité directeur patronal, écartera le plus souvent possible tout risque de conflit, et pour le reste, doléances au pouvoir et action électorale.

D'ailleurs, comme en Allemagne, cette mémorable séance s'est terminée par un hymne à la paix et des anathèmes à la guerre, fléau des travailleurs.

En Italie, il y a plus de franchise. Dans ce pays, la Confédération générale du Travail est antisyndicaliste. Cette attitude qui nous apparaît quelque peu bizarre a cependant été approuvée au Congrès de Modène (septembre 1908) où plus de 300.000 travailleurs étaient représentés. La doctrine qui a triomphé une fois de plus est celle de « l'unité du prolétariat organisé par une discipline responsable et solidaire, à l'exclusion du syndicalisme. » Ajoutons l'adhésion du parti républicain à ces méthodes réformistes et nous aurons une reproduction de ce qui se passe en Angleterre et en Allemagne.

Et en France ? Il y a de sérieuses tentatives pour suivre ce mouvement... de recul.

Je laisse de côté les résultats du referendum du Livre, dans lesquels, comme dit Desplanques, il y a trop de côtés obscurs et de dessous insoupçonnés ; mais un autre referendum a attiré l'attention, celui des agents de la voie ferrée sur « l'antimilitarisme et l'attitude de la classe ouvrière en cas de guerre », en vue du vote à émettre par leur délégué au prochain congrès de Marseille.

C'est là une question nette à laquelle il semble qu'on soit obligé de faire une réponse catégorique classant tout individu dans ceux qui sont d'un côté ou de l'autre de la fameuse barricade.

Si vous croyez cela, c'est que vous ne connaissez pas l'inépuisable roublardise des pacifistes de la guerre sociale. M. Guérard, le Keufer des chemins de fer, est précisément un des plus remarquables représentants de cette catégorie spéciale de « militants ».

En sa qualité de Secrétaire du Conseil d'administration du Syndicat national, il s'est cru autorisé et même tenu à faire précéder l'appel à ses hommes d'un exposé de sa propre conception sur le sujet qu'il leur soumettait. Cela à seule fin qu'ils ne s'égarent pas. Voici cette conception :

« Nous considérons, dit M. Guérard, que l'armée ne devrait pas intervenir dans les grèves ; ce n'est pas son rôle. C'est à ce point de vue seulement, à notre avis, que les syndicats peuvent se prononcer. Ce n'est pas d'ailleurs faire de l'antimilitarisme, mais simplement émettre l'opinion que l'armée a une fonction déterminée à remplir et qu'elle ne doit pas s'en départir.

« L'antipatriotisme, l'antimilitarisme, la désertion en temps de paix et le refus de porter les armes en temps de guerre ne sont pas des questions syndicales. Chaque syndiqué peut, individuellement, avoir sur ces questions l'opinion qui lui convient, mais le syndicat doit s'abstenir de manifester une opinion sur cette matière qui est d'ordre politique. Telle est notre manière de voir. »

Autrement dit : Ainsi je veux vous voir voter. Et pour plus de sûreté, le secrétaire découpe jésuitiquement la question si simple posée aux syndiqués en neuf questions successives, de même que, dans les livres d'études pour les écoles primaires, chaque leçon est suivie de questions servant à vérifier si l'écolier s'est bien pénétré de la leçon. De question en question, l'élève, pardon, le syndiqué est amené, comme par la main, à rejeter les moyens violents et finalement à satisfaire, néanmoins, ses tendances vers l'amélioration de son sort, en répondant oui, avec enthousiasme, à la neuvième et dernière question :

« Sans se prononcer pour l'antimilitarisme et ses conséquences, êtes-vous d'avis que les syndicats doivent déclarer hautement leur ardent désir de la paix ? »

Voilà, n'est-ce pas, de quoi réjouir nos plus brillants bourgeois pacifistes, lesquels tirent les ressources leur permettant de se livrer à ce sport, d'actions dans des constructions de canons et de cuirassés ou dans des entreprises coloniales.

« La pratique même du referendum, dit le *Petit Parisien*, auquel j'emprunte plusieurs de ces documents, ne saurait être trop recommandée. Lorsque les ouvriers d'une profession auront exprimé leur opinion, décidé l'arrêt ou la continuation du travail, à la majorité, les violences auront grandes chances d'être conjurées. Les chômages inopinés et intempestifs... n'éclateront point avec la même fréquence... *Le referendum exerce une action préventive et pacificatrice dont on ne saurait nier la valeur.* »

Comprenez-vous, M. Guérard ? ou plutôt, vous, vous comprenez une chose, c'est qu'il vous faut rester le directeur bien en cour d'une organisation, puissante par le nombre ; le berger sûr d'un troupeau docile. Mais vous, les membres du troupeau, voyez-vous où on vous mène et ce qu'on fait de vous ?

Etes-vous réellement des bêtes pour vous laisser prendre par des sons. Et ont-elles un sens raisonnable les phrases qu'on vous débite ? Voyons, réfléchissez une minute :

On vous demande de manifester votre désir de la paix et de réprouver l'utilisation de l'armée dans les grèves. Mais comment ? Par quel moyen ?

Par des vœux ? Encore ? Vous n'en avez pas assez fait ? Vous n'en voyez pas assez faire par vos pauvres camarades d'Allemagne, d'Angleterre, d'Italie ? Vous voyez où ils en sont ; plusieurs millions de ces syndiqués-là, disposant du budget d'un Etat, ne sont pas capables d'obtenir en un an ce que gagnent en un jour de lutte une poignée de militants sans le sou, mais prêts à risquer leur vie,

Et si vous êtes décidément blasés sur la valeur des vœux, quel autre moyen emploierez-vous ?

L'action électorale, le bulletin de vote ? En êtes-vous encore là ? Y accordez-vous plus de valeur qu'aux autres vœux ? Non. Eh bien, alors, l'action directe. Il n'y a pas d'autre alternative.

Mais alors, il faut s'y préparer. Si vous ne voulez pas qu'éclate une guerre, je ne vois pas d'autre procédé que de supprimer l'armée que vous êtes appelé à l'honneur de constituer. Si vous ne voulez pas que cette armée serve aux grèves, vous n'avez qu'à ne pas y aller, quand on fait de vous des soldats.

Vous ne voyez donc pas que votre secrétaire se fiche de vous, qu'il est en train de vous faire passer pour une bande de gourdes aux yeux du prolétariat et du patronat aussi clairvoyants l'un que l'autre, comme vous le prouve l'article du *Petit Parisien* que je viens de citer.

Réformistes ! o ridicules fantoches, vous faites la joie des capitalistes qui, pour un peu, vous aideraient de leurs deniers et qui, en tous cas, ne vous ménagent pas leurs applaudissements.

Vous remplissez le rôle du clown destiné à provoquer le gros rire des spectateurs, quand prenant, trop juste son élan, il tombe précisément le derrière entre deux selles.

Vous n'avez pas encore compris qu'un prolétaire n'a que deux partis possibles à prendre : ou bien combattre sans trêve le patronat par *tous* les moyens à sa disposition jusqu'à ce que cette tyrannie sociale disparaisse et rende la vie humaine possible à ceux qui nous succèderont ; ou bien, s'accommoder du mieux que l'on peut du régime actuel, en se faisant bien voir du maître au détriment des camarades, sans se soucier de ce qu'il adviendra dans l'avenir.

Dans ce dernier cas, on se réserve des jouissances immédiates qui ne sont pas à dédaigner, moyennant des courbettes, des platitudes, et nonobstant l'ennuyeux qualificatif de jaune, on est sûr de garder sa place et une des meilleures.

Dans le premier cas, on s'expose à tous les ennuis, depuis celui d'être souvent sans place, jusqu'à cet autre d'en trouver fréquemment une dans les prisons de la République ; mais si étroite qu'en soit la lucarne, on y voit briller un rayon de soleil qui soutient mieux que le vin le plus généreux, on a la conscience d'être dans la bonne voie et de la tracer pour ceux qui viendront ensuite et iront plus loin, vers la libération de toute autorité.

Voilà les deux chemins entre lesquels un prolétaire, un exploité a à choisir : être jaune, ou révolté.

Les deux partis sont logiques et répondent aux deux tendances entre lesquelles tout être humain passe son existence à se débattre : le désir de jouir le mieux possible de sa vie, l'espoir de faciliter aux autres les moyens d'être moins malheureux qu'il ne l'a été lui-même.

Mais il n'y a pas place pour un compromis entre ces deux situations. Pour le croire, il faut se payer de mots, il faut admettre la sincérité du contre-maître qui vous explique qu'il travaille par affection personnelle pour le patron véritable père pour ses ouvriers ; il faut admettre que le gouvernement ne cherche qu'à améliorer le sort du peuple et qu'il est prêt à écouter favorablement ses désirs ; il faut admettre que c'est par pur dévouement que M. Guérard assume la lourde charge d'éclairer la conscience de 300.000 de ses concitoyens, de leur épargner la peine de penser et même d'exprimer eux-mêmes leur opinion.

Je sais bien que, mieux que tous les avis, les faits se chargeront de dissiper les illusions. Mais au prix de quels sacrifices ! Combien de militants clairvoyants se seront tués à la peine, ou auront succombé sous la répression, pendant que le troupeau aveugle continuera à marcher jusqu'à ce qu'il donne du front contre le mur qu'on lui signale inutilement.

Et que de temps perdu pour les autres, pour la masse humaine, au bonheur duquel nous nous efforçons tous de travailler.

Alors que si l'on voulait bien, tous ensemble, voyant clair où taper, quel rude travail on ferait !

MICHEL PETIT.

Féconds résultats des Lois

« Un grand Congrès Alimentaire vient de se tenir à Genève où il a été décidé que, dorénavant, l'huile d'olive serait extraite des fruits de l'olivier ; l'huile de noix des amandes du fruit du noyer, et, considérés comme frais, les œufs nouvellement pondus. — Je ne sais si les congressistes ont ajouté : pondus par des poules. — Nul doute qu'une bonne loi ne vienne ratifier ces décisions et aussi exiger, sur les étiquettes des produits mis en vente, l'annonce de la réelle qualité. » Mais, à quoi cela avancera-t-il ? Les malheureux prolos payerons toujours les mêmes prix — et pour cause — et, à ce compte, consommeront toujours les mêmes mixtures. Une mesure analogue avait été prise, ces derniers ans, pour prévenir, soi-disant, les fraudes des diverses drogues vendues chez les bistrots. Or, qu'en est-il advenu ? Les « grands électeurs » ont collé sur leurs flacons la rubrique : « Fantaisie » et continuent à débiter les mêmes poisons.

Populo sait bien qu'on l'intoxique, mais c'est tout ce qu'il peut faire.

RENÉ JAILLE.

Crocs et Griffes

*De l'*Action, *organe du Syndicat du Personnel non gradé de l'Assistance publique, organisation confédérée, ce passage d'un article, au sujet du massacre de Villeneuve :*

« *Et toi, armée! au lieu d'user ou plutôt d'abuser inutilement de ta force dans les boucheries, que tes chefs te font provoquer, regarde vers l'Est, à la frontière allemande, où les troupes se massent silencieuses, la gueule de leurs canons tournée vers toi, prête à te dévorer, à te hacher sous nne pluie de mitraille. Seras-tu prête, lorsque le clairon sonnera l'alarme et que les baïonnettes prussiennes luiront du côté de la crête des Vosges? Tous les galonnés qui te conduisent dès maintenant à de lâches assassinats ne seront-ils pas trop lâches, trop traîtres, pour te vendre à l'ennemi, et ne verrons-nous pas les convois lugubres de prisonniers s'acheminant sous l'insulte du vainqueur, vers les forteresses allemandes ? Je souhaite que non! et cependant il est une tâche plus noble que celle de tuer ses frères, il est un rôle plus honorable et plus glorieux que celui de réprimer une émeute. L'idée de la patrie, que le pays t'a chargé de défendre, et dont il a confié à tes mains fratricides, le symbole frissonnant que tes aïeux ont porté jusqu'au ciel, et que tu traînes inconsciemment dans la fange, le drapeau, cette fiction sublime et toujours vivante de la France toute entière, qui évoque la griserie de la gloire et non de la bassesse, qui couvre de son ombre, tous les deuils, toutes les joies, tous les désirs, toutes les espérances légitimes, le défendre, mourir en écoutant une dernière fois le frémissement de ses trois couleurs ; voilà ta tâche, tel est ton rôle ! Rentre en toi-même, soldat, et dis-toi bien que la patrie ne t'a pas appelé pour défendre telle ou telle autre classe de la société, mais pour défendre la société toute entière contre l'étranger.* »

Après ce joli couplet, l'auteur de l'article, dont l'inconscience confond, fait un appel d'une note très sincère en faveur de la C. G. T.

Ce papier, ou la plus triste inconscience s'étale, est signé R. Dufourneau !

Ne soyons pas plus sévère que le méchant hasard.

⁂

Une épidémie de choléra s'est abattue sur la Russie, il y a plusieurs milliers de victimes. Il y a longtemps que des cas de choléra s'étaient produits, mais le Gouvernement n'avait rien fait pour isoler les malades : « Les mesures prisent contre le fléau sont dérisoires, et déjouent tout ce qu'on pourrait imaginer sous le rapport de l'imprévoyance », disent les journaux.

D'autre part, on annonce l'arrestation, à Saint-Pétersbourg, de quatre-vingt-cinq révolutionnaires.

Le Gouvernement est dans son rôle : Il ne prend aucune mesure contre l'épidémie, mais il concentre toutes ses forces contre les révolutionnaires. Que lui importe la mort de milliers de sujets ; il ne pense qu'à sa propre sécurité.

FÉLIXIO.

En Temps de Paix

« Les tirs exécutés par les batteries de côtes à Porquerolles, près de Toulon, le 27 août, ont causé des dégâts importants et des paniques violentes.

« A San-Salvador, établissement de traitement pour malades graves et enfants débiles, deux obus sont tombés sur la terrasse du Sanatorium, semant la terreur au milieu d'une centaine d'enfants malades ; un autre projectile est tombé à cinq mètres d'une table autour de laquelle étaient réunis de nombreux convives.

« Fort heureusement ces obus n'éclatèrent pas... Il faut donc pour une fois se féliciter de la mauvaise qualité des projectiles employés par la marine... »

Petit Parisien du 3 Septembre.

Rapprochons ce fait, considéré au ministère comme incident sans importance, de l'explosion du canon de la *Couronne* (1), qui a permis à ce même ministère de célébrer l'héroïsme de nos matelots, et de la construction à l'arsenal de Brest d'une passerelle dont la hauteur était si bien calculée qu'un cuirassé a brisé le haut de son mât en passant dessous.

Ajoutons à ces mésaventures les multiples accidents de chaudières et de machines du croiseur *Jeanne d'Arc*, le perte d'une hélice par un cuirassé, et nous trouvons un assez joli bilan en l'espace d'un mois environ. Cela peut montrer aux moins clairvoyants quel fructueux usage le gouvernement fait de l'argent des contribuables et à quels dangers il expose les jeunes gens accomplissant leur service militaire et même ceux qui s'en croient libérés. Et la paix règne !

Maintenant en Allemagne :

LES MANŒUVRES DU 14e CORPS

Altkirch, 12 septembre. — Les manœuvres du 14e corps d'armée, qui viennent de se terminer dans la région, ont été marquées par plusieurs accidents mortels. On dit que sept soldats ont succombé aux suites de leurs fatigues ; mais l'exagération semble évidente.

A Hirtzbach, un soldat du bataillon de chasseurs n° 14 a succombé. A Galfingen, un cycliste de la 58e brigade d'infanterie est tombé sous une fourragére et a été écrasé.

On signale aussi un certain nombre de désertions vers la France et vers la Suisse.

MICHEL PETIT.

(1) Et celui du *Latouche-Tréville* qu'apportent les journaux de ce matin.

Nous prions tous ceux qui s'intéressent à l'extension du journal, de s'entendre pour la vente, et de trouver dans leur localité un camarade qui veuille le recevoir pour tous.

EN " L'AUTRE FRANCE "

Au début de 1908, la presse commença à nous entretenir particulièrement du projet d'extension du service militaire obligatoire aux indigènes de l'Algérie. Dans son numéro de février, une petite revue périodique, *l'Education Civique*, publiait la lettre suivante d'un de ses lecteurs kabyles :

« Cher Citoyen. Vous avez sans doute entendu dire qu'on obligera bientôt les indigènes de l'Algérie à payer l'impôt du sang et je suis sûr que cette nouvelle vous a rempli le cœur de joie. On procède actuellement à une enquête sur l'obligation de ce service. Les colons égoïstes ne veulent pas que l'Arabe et le Kabyle sachent manier le fusil. Le Musulman n'a pas étudié cette question. Il fera le service militaire si on le lui ordonne. Les indigènes doivent servir la grande et noble République Française, le pays de la Révolution. La France aura ainsi en temps de guerre près de 800.000 soldats kabyles dont on connait le courage et le dévouement (Tonkin, France, Maroc).

« Seulement tout devoir suppose au moins un droit. On sait que l'indigène est taillable et corvéable à merci, qu'il est soumis aux rigueurs de l'indigénat et qu'il n'a aucun droit : c'est un véritable esclave. La féodalité existe en Algérie et je vous parle en connaissance de cause puisque je vis au milieu d'Arabes et suis moi-même Kabyle.

« Si ma faible voix pouvait être entendue, je ne demanderais pas la suppression complète de l'indigénat, ni le suffrage universel pour tous les indigènes, mais seulement :

« 1° La suppression de toutes les corvées ;

« 2° Le droit pour tout indigène de voyager sans permis, dans son département au moins ;

« 3° Le droit de vote pour tout Arabe, Kabyle ou Mozabite, muni du certificat d'études.

« Les indigènes ne seraient plus des serfs et chercheraient à s'instruire pour être électeur. Devenu instruit, l'indigène aimera forcément beaucoup et bien la France républicaine et libre-penseuse. Le gouvernement radical-socialiste se montrerait patriote et humanitaire s'il agissait dans ce sens.

« Vive le pays de la Révolution !

« Un Kabyle libre-penseur et républicain, aimant beaucoup la France,

« A. BRACI. »

A première vue, il apparaît douteux que l'hymne d'amour et la profession de foi — tout imprégnées d'exotique emphase — au « pays de la Révolution » soit, dans l'esprit de ce « libre-penseur » kabyle, dégagées de toute arrière-pensée. Je suspecte un peu son enthousiasme et me garderai d'étendre à ses compatriotes son acceptation désinvolte. La conscription, d'ailleurs, le préoccupe moins comme une juste dette à la « grande et noble République française » que comme la porte entr'ouverte à de problématiques compensations. Si cette charge qui semble les apparenter davantage à la métropole, les soulageait un peu des « rigueurs de l'indigénat ! » Les aveux, même voilés de civisme, et la requête timide de cet indigène attirent notre attention sur le régime de faveur dont jouissent ses pareils. Quelle est donc, depuis l'intervention française, la situation des hommes que les canons de la conquête et les institutions colonisatrices ont acquis à « notre » civilisation ?...

L'Algérie est composée de peuplades — Berbères, Arabes, Juifs — différentes par les origines, les religions et les mœurs et vivant, selon les régions, les tempéraments et les coutumes : de pêche, d'agriculture, de commerce et de l'élevage des troupeaux. Pendant plusieurs siècles, la côte dangereuse et accidentée céla des nids de pirates redoutés. Ce sont d'ailleurs des contestations avec ces forbans qui amenèrent l'expédition de 1830, point de départ de l'occupation française. La campagne qui suivit, longue, cruelle et ruineuse et qu'on croyait n'être qu'une marche triomphale, souleva contre les conquérants toutes les tribus et les sectes. Devant l'ennemi de race et de croyance, les indigènes turent leurs divisions et leurs querelles. Abd-el-Kader coordonna les haines et enflamma leur fanatisme. Pendant quinze ans, jusqu'à sa défaite définitive, en 1847, il entretint contre l'envahisseur une guerre d'escarmouches qui décima « nos » nationaux...

La soumission cependant ne fut pas complète. Jusqu'en 1859, il fallut opérer de nouvelles expéditions. Et depuis, le foyer qu'on croyait éteint s'est ranimé à plus d'une reprise. En 1870 s'insurgèrent les provinces d'Alger, de Constantine et de la Kabylie. En 1876, ce fut le sud de Biskra. En 1879, les Arabes de l'Aurès. En 1881, sous l'impulsion religieuse de Bou-Amena, l'insurrection gagna le Sud-Oranais. De nos jours, des étincelles ont jailli çà et là — à Margueritte par exemple — attestant que la révolte est à l'état latent et que les circonstances pourraient provoquer des embrasements nouveaux. C'est d'ailleurs, dans une région géographiquement identique, à cette « pacification » périlleuse que se heurteront les dirigeants de France si les entreprises Schneider, Jaluzot et Cie les entraînent à la conquête du Maroc...

En 1834, une ordonnance royale plaça à la tête de l'Algérie un gouverneur général dépendant du ministère de la guerre. Une nouvelle ordonnance partagea, en 1845, la colonie en trois zones : 1° la zone civile, soumise à l'administration civile ; 2° la zone mixte ou l'autorité militaire remplissait les fonctions civiles ; 3° la zone militaire où le régime militaire était en vigueur. En fait, depuis la conquête jusqu'aux derniers temps de l'Empire, l'Algérie fut livrée à la direction d'un gouverneur général omnipotent. L'arbitraire s'étala en maître et les exactions fleurirent à la faveur du sabre. Ce fut l'état de guerre avec toutes les violences du « Vœ victis ». En 1870, le Gouvernement de la défense nationale s'émut de cette situation et, par le décret du 24 octobre, abolit ce régime d'exception pour les deux premières divisions à l'exclusion des territoires militaires. Mais aucune mesure efficace n'assurant le fonctionnement de l'administration civile, la réalité vit, comme par le passé, l'armée souveraine. En août 1881, les décrets dits « de rattachement » obligèrent l'administration algérienne à soumettre toutes les situations au ministère compétent. Et cette centralisation, détestée naturellement des potentats coloniaux, ne changea rien au sort des indigènes. On comprend que cinquante ans d'une telle tutelle après l'abus de la main-mise initiale, préparent mal la sympathie...

Le 31 décembre 1896, un décret rendit au gouverneur — civil, dépendant du ministère des Colonies — une partie de son initiative ou mieux de ses pouvoirs discrétionnaires, Actuellement, au point de vue administratif, l'Algérie, qui couvre plus de 670.000 kilomètres carrés et forme trois départements sans délimitation précise vers le sud, est divisée en trois parties : les communes de plein exercice, les communes mixtes et les communes indigènes.

Les centres français importants, les villes de la côte, appartiennent à la première catégorie. Elles ont maire et conseillers municipaux comme en France. Elles ont même — ô caricature de représentation — des conseillers indigènes élus par leurs coreligionnaires, mais ces conseillers n'ont que voix consultative et ne prennent pas part aux votes. Leur pouvoir est purement décoratif et leur fonction honorifique... Ils n'aident pas l'étranger à commander leurs pareils...

Les communes mixtes sont installées dans les territoires de colonisation — la plupart dans le Tell, région des cultures — là où les centres français sont peu importants. Un administrateur (sorte de maire, mi-civil, mi-militaire, mais relevant du pouvoir civil) gère la commune avec l'aide d'un adjoint-administrateur et de commis. Il a des pouvoirs étendus et peut infliger jusqu'à cinq jours de prison. Il a la surveillance des caïds qu'il appuie surtout contre leurs administrés. Au sein de la commune mixte, dont la superficie dépasse souvent celle d'un département français, les douars forment des sections administrées par le caïd ou le cheik (chef de tribu). Ces chefs indigènes n'ont *légalement*, qu'un pouvoir restreint. Ils sont nommés par les autorités françaises et imposés aux indigènes. Mais leur choix même varie avec les régions. C'est ainsi que, dans la région de Milianah des étrangers au pays, anciens gendarmes ou soldats, spahis ou tirailleurs, intrigants de tout calibre viennent administrer les montagnards de l'Ouarsenis. Au M'zab, il y a une entente tacite des indigènes pour accepter un des leurs comme caïd.

Ainsi, il y a quelque temps, à Mélika, un vieux caïd est mort. L'administration a demandé à plusieurs notables s'ils voulaient bien accepter la dignité de caïd. Ils ont refusé. Un M'zabite peu fortuné, virtuellement élu par ses concitoyens, a consenti. Mais ce caïd est l'homme de paille de quelques riches négociants et de quelques tolbas (religieux) outre qu'il est officiellement soumis à l'administration...

Les communes indigènes n'existent qu'en territoire militaire. Celui-ci correspond à peu près aux Hauts-Plateaux et au Sahara, pays des nomades. Elles sont administrées par les fameux bureaux arabes composés d'officiers (capitaines et lieutenants sous la direction d'un commandant supérieur) choisis par le gouverneur. Ces bureaux assistés des chefs indigènes surveillent les tribus, assurent la perception des impôts et contributions, rendent la justice, interviennent dans les relations entre Européens et indigènes, etc. C'est l'administration supérieure. Elle régente le pays grâce à ses pouvoirs quasi illimités et il n'est pas jusqu'aux rares colons, établis en ces parages qui n'aient à souffrir de son ingérence superbe et outrancière... Son action, sous cette faculté du bon plaisir, varie d'ailleurs énormément avec les personnalités qui l'exercent...

L'administration des communes mixtes et indigènes est connue en Algérie pour sa corruptibilité. Un Algérien disait, il y a quelques années, à un de mes amis : « Au lieu d'entrer dans l'enseignement, vous feriez mieux d'entrer dans les communes mixtes. » Et comme il lui objectait que l'administration ne lui souriait guère (objection peu importante à ses yeux) et que, après tout, les appointements des adjoints et commis-administrateurs n'étaient pas tellement importants : « Et les Arabes, répliqua l'autre, ne sont-ils pas là pour un coup ? » A l'entendre les cadeaux dépassaient de beaucoup le traitement et ceux qui ont vécu en Algérie ont pu le constater...

Les chefs indigènes sont tous séductibles. Les riches arabes se les rendent favorables par des présents. Les caïds à leur tour font aux administrateurs et à leurs commis des cadeaux intéressés. Moyennant quoi, ils répartissent les impôts à leur guise, frappant les pauvres ou les ennemis personnels. Les répartiteurs français, chargés de vérifier ce travail, l'acceptent en général tel quel, ce qui simplifie singulièrement leur besogne. Ils auraient d'ailleurs une réelle difficulté à exercer un contrôle consciencieux étant donnée la grandeur des territoires qu'ils ont à parcourir...

Sentant la puissance de la corruption et porté à la dissimulation et à la flatterie par un certain penchant naturel ou atavique, l'indigène en use avec insistance et à propos de tout. Pour avoir la paix ou obtenir ce qu'il désire, il n'a qu'un moyen, lorsque ses ressources le lui permettent : graisser la patte de son caïd et adoucir par le même procédé M. l'Administrateur... En définitive, tyranneaux, hommes d'affaire et gros commerçants des deux races s'entendent à merveille, presque toujours, pour plumer le prolétaire indigène. La gouvernance générale, en supposant qu'elle se préoccupe de son sort et veuille y porter remède, ne le pourrait, car elle ne sait presque jamais ce qui se passe dans ces communes. Et ce ne sont pas les bénéficiaires de ce régime « privilégié » qui dévoileront ses avantages et leurs méthodes. Ce ne sont pas surtout les célèbres « bureaux arabes » qui dominent sans contrepoids et avec plus d'audace encore que leurs collègues civils les territoires militaires qui feront aveu de la supériorité de leur colonisation.

Il existe en Algérie deux régimes distincts de la propriété. A côté de la propriété individuelle et divisée des Européens se trouve la propriété collective ou plutôt l'usufruit collectif des tribus arabes. Les impôts perçus au profit de l'Etat sont les impôts arabes, la contribution foncière, l'enregistrement et le timbre, les licences, les poudres, le tabac et les douanes. Ceux dont le produit revient aux communes sont : la taxe des loyers, les prestations, la taxe sur les chiens et l'octroi de mer. Les impôts arabes sont spéciaux aux indigènes. Il y a : 1° l'*achour*, dîme sur les récoltes ; 2° le *zekhat* qui frappe le bétail ; 3° le *hockor* qui vise le loyer de la terre ; 4° la *lezma*, sorte d'impôt de capitation sur les ressources appliqué aux tribus sahariennes. Les tout est versé en argent entre les mains des collecteurs. Si l'on tient compte du trop-perçu qui s'égare dans le trajet, on reconnaîtra que l'indigène est entouré d'une pressante sollicitude.

Le fisc prélève ainsi sur des milliers de famille la *moitié* de leur maigre revenu. Rien de surprenant à ce que ces misérables, mourant de faim, se livrent à des vols qu'on réprime ensuite avec sévérité...

On leur a fait d'ailleurs offrande, dans les communes mixtes, de notre appareil judiciaire. Ils ont des justices de paix, des tribunaux de première instance, une Cour d'appel et des cours d'assises. Ils ont aussi un tribunal spécial : le tribunal répressif, dont l'action est plus rapide en ce sens qu'il se réunit et condamne *immédiatement*. Sauf dans les régions où la juridiction française est incomplète, les tribunaux indigènes ne fonctionnent plus « au criminel ». Les *mahakmas*, ou tribunaux de cadis, ne connaissent plus que des contestations relatives au statut personnel et n'ont ainsi que des attributions très limitées...

Dans les territoires militaires, la « justice » est des plus sommaires. Il n'y a pour les crimes, délits et contraventions que le jugement de l'autorité militaire. Les commandants traitent des peines de simple police. Pour le reste, tout le monde : indigènes et colons, jouit de la juridiction martiale des conseils de guerre. Ce n'est pas un des moindres attraits de la commune indigène...

(à suivre). STEPHEN MAC SAY

L'Envers des Manœuvres

Le Chambon-Feugerolles, 22 septembre 1908.

Camarade Grave,

Les camarades nommés ci-dessous comptent sur les *Temps Nouveaux* pour vouloir bien insérer la protestation suivante : (Merci d'avance)

Un groupe de réservistes du 16e de ligne protestent énergiquement contre l'insuffisance de nourriture et le surmenage dont ils ont été victimes, pendant les manœuvres particulièrement.

S'indignent de la négligence des officiers vis-à-vis de l'organisation des cantonnements insalubres où des hommes ont été logés, tels que le manque de paille ou l'humidité.

En revanche, ces mêmes officiers n'épargnaient aux hommes ni vexations ni peines disciplinaires.

Les réservistes se séparent avec l'intention de propager les idées de paix et d'antimilitarisme pour le plus grand bien des peuples.

Signatures : J.-M. TYR, M. PERRIER, PILACAU, JOANNY, PIEGUEZ, CHARAVY, GUERAUL, PETIT, FAVERJON, PEYRET, BÉRINAL, TEYSSIER, PEYRON, PERRET, BERTAI, BAYON, PERRET, BORNE PIERRE, FAYOLE, BROUGIÈRE, TOULY, DUPUY, BRUN, POINAS.

P.-S. — Le camarade Tyr tient les signatures authentiques à la disposition de ceux qui voudraient les contester.

Ceux qui s'intéressent au développement du journal sont priés de nous envoyer des adresses de lecteurs probables.

Faites-nous des Abonnés

Pour les "Temps Nouveaux"

Nous continuons de donner, parmi les lettres qui nous parviennent à ce sujet, celles qui nous semblent les plus caractéristiques ou suggèrent quelque expédient nouveau.

D'abord, celle-ci, qui revient sur ce qui a été dit dans celle donnée dans le dernier numéro :

Cher camarade,

J'ai été profondément heureux de constater l'initiative du camarade qui va s'efforcer de remédier à la situation difficile des *Temps Nouveaux*.

La solution choisie a l'avantage d'offrir un champ d'action à l'activité de ceux que des entraves impérieuses empêchent de militer plus effectivement pour la propagande de leurs idées, et nous sommes beaucoup comme cela dans la bergerie capitaliste ; je ne doute pas du succès, si ces obscurs camarades veulent profiter de l'occasion qui se présente d'agir en faveur d'une cause qu'ils ne peuvent encore défendre ouvertement ; il me semble qu'ils trouveront, comme moi-même, dans cette collaboration, une source d'épanchement à leurs sentiments révolutionnaires depuis trop longtemps concentrés en eux-mêmes stérilement ; que les camarades qui peinent, isolés, dans les bureaux, pour transformer en chiffres la sueur ouvrière qui coule dans les usines au profit des exploiteurs, entendent votre appel et s'engagent résolument dans cette participation ; c'est un peu d'eux-mêmes, un peu de leurs secrètes révoltes qu'ils répandront, pour quelques francs, sur le champ de l'action révolutionnaire.

Veuillez accepter l'obole provisoire d'un parasite du Doit et Avoir, et sa fraternelle poignée de main :

G. L., 2 francs par mois. — Son ami B., 1 franc.

Ensuite celle-ci :

X..., 1759.

Camarades,

Assurer l'existence du Journal, c'est très bien ; c'est, en somme, ce que vous avez fait depuis vingt-neuf ans que, sous ses divers titres, le journal existe.

J'aime à croire qu'il a, depuis, quelque peu étendu son rayon d'action.

Seulement, à mon avis, il n'y a qu'un moyen de lui assurer définitivement l'existence : C'est qu'il vive par sa vente et ses abonnements. Seul moyen, également, de vous soustraire au rôle de sempiternel mendiant que vous menez.

Les souscriptions, les promesses, tout cela c'est bien, mais toujours très aléatoires, car l'oubli, la fatigue — l'impossibilité matérielle souvent aussi — viennent vite, et la situation reste précaire.

Ce qui fait la faiblesse des *Temps Nouveaux*, c'est qu'ils ne sont pas connus du public susceptible de s'y attacher, et ceux qui le lisent ne se remuant pas assez pour le répandre.

Je sais que, beaucoup, sont tenus à des réserves, ne pouvant afficher leur façon de penser. Mais il y a tant de moyens — lorsqu'on le veut réellement — de faire connaître le journal que l'on veut aider.

Acheter des numéros, les laisser dans les omnibus, dans les restaurants, cafés, salle d'attente, où l'on se rend ; sans compter les envois par la poste. On n'est pas forcé d'écrire soi-même les adresses.

Mais puisque vous ouvrez une souscription, il y a mieux ; que ceux qui sont trop indolents pour user d'aucuns des moyens que j'indique, vous envoient, avec leur cotisation, autant d'adresses que de 0 fr. 10 ; vous vous chargeriez d'expédier. Pour commencer, afin de ne pas augmenter vos frais, vous enverriez les numéros invendus de la semaine précédente, puis, si la souscription est assez forte pour représenter l'augmentation de vente que vous demandez, vous enverriez le numéro de la semaine.

Cela pratiqué pendant des mois, finirait bien par vous amener des lecteurs nouveaux.

Voilà mon idée. Je vous la donne pour ce qu'elle vaut. A.

Nous ne pouvons qu'acquiescer. Nous ne demandons pas mieux que de nous charger d'envoyer aux adresses que nous enverront les souscripteurs.

Nous reviendrons, du reste, là-dessus, lorsque notre camarade aura pu commencer ses démarches.

En attendant, voici les premières adhésions reçues :

B., à Garches. — R. S., à Courville. — Un fonctionnaire du Nord, 5 fr. par mois, pendant 3 mois. — H., à Marseille, 5 fr. par mois. — Anonyme, 50 fr. pour 6 mois. — L., 24 fr. par an. — B., 12 fr. par an. — D., à Gentilly, 1 fr. par mois. — Un Saint-Claudien, 1 fr. par mois. — B., 2 fr. par mois. — Mme B., 1 fr. par mois. — Jacquillard, San-Francisco, 1 fr. — L. P., à Saint-Raphaël. — E. B., à Londres, 12 fr. 50. — C., 2 fr.

Cela représente donc déjà 42 fr., souscrits mensuellement, sans compter ceux qui n'ont pas encore désigné de sommes.

Mouvement Social

La Situation. — Au cours de cette semaine se sont produites de nouvelles confrontations qui n'ont, pas plus que les précédentes, apporté à l'accusation de quoi se soutenir.

Parmi les dénonciations qui ont fait incarcérer des travailleurs habitant Villeneuve ou Draveil-Vigneux, il en est une plus particulièrement répugnante. C'est celle qui est dirigée contre Sébille.

Celui-ci est un petit patron couvreur de Villeneuve Saint-Georges, à son compte depuis deux ou trois mois seulement ; il fut dénoncé par son concurrent de Villeneuve qui, mettant à profit la complicité de la magistrature, espérait, à juste titre, en le faisant emprisonner, faire disparaître le commerçant rival.

Le nom de cet estimable concurrent sera publié comme d'ailleurs les noms de tous les autres dénonciateurs, petits commerçants, rentiers, employés et renégats. Ces noms devront être soigneusement épinglés, mis de côté, afin que leur souvenir ne se perde pas. On aura peut-être besoin un jour de se les rappeler.

Sébille était accusé d'être monté sur le toit de sa maison et de là avoir jeté des tuiles sur les soldats.

Huit témoins cités par Sébille sont venus contredire formellement l'accusateur. N'empêche que le dénoncé reste en prévention.

Cinq officiers ont encore été mis en présence de nos camarades et comme les premiers n'en ont reconnu aucun.

Un chien de quartier, Castellani, adjudant au 27e dragons, a essayé d'incriminer Griffuelhes.

« Il me semble, dit-il, que c'est monsieur, qui sur le talus du chemin de fer, s'adressant au lieutenant-colonel, lui a crié : Au nom de l'humanité arrêtez-vous ! »

Mais le témoin ajoutait aussitôt : « *Je ne dis pas cela sous la foi du serment, mais simplement à titre d'indication ; je vous prie de ne pas le prendre en considération.* »

Castellani ne veut pas être tout à fait mouchard, il se contente d'être indicateur.

Le général Virvaire a été également confronté avec nos amis.

Cet officier supérieur qui, on se le rappelle, a été glorieusement blessé au talon de sa botte, a prétendu reconnaître Griffuelhes, comme ayant vu son portrait dans un journal.

C'est là une reconnaissance qui a paru insuffisante au juge d'instruction.

Ce juge semble d'ailleurs bien embarrassé de son affaire, chaque jour amène une difficulté nouvelle pour que son instruction soit menée à bien.

Il poursuit sans grand espoir sa série de confrontations qui, jusqu'à aujourd'hui, ne lui a donné que des déceptions.

Aucun témoin ne reconnaît, et les quelques-uns qui prétendent reconnaître un quelconque des accusés le font avec de telles réticences que ces témoignages n'ont aucune valeur.

Il est triste de constater que les seuls zélés dans cette œuvre de reconnaissance policière, se trouvent parmi les simples soldats ou les sous-officiers. Le 16, 3 officiers, 4 sous-officiers, plusieurs soldats sont entendus, tous sauf le maréchal des logis Mouchelin, déclarent ne reconnaître personne.

Seul Mouchelin — il y a mouche dans ce nom — prétend reconnaître Sébille, grâce à son bourgeron bleu.

Comme si dans les 10,000 ouvriers qui vinrent ce jour-là dans le pays, les bourgerons bleus aient été rares.

Dans une confrontation opérée le 19, ce sont encore des simples soldats, Le Carpentier, Pépin, le brigadier Grosset, qui s'efforcent de reconnaître nos camarades.

La besogne infecte de ces tristes individus est sans valeur, car ils sont immédiatement, lorsque les avocats leur font préciser les détails grâce auxquels ils reconnaissent un inculpé, pris en flagrant délit de mensonge ou d'erreur.

En désespoir de cause le juge d'instruction semble résolu à ne baser ses accusations que sur les rapports policiers.

Le procès à l'occasion de l'affaire de la rue de Rohan a montré ce que sont les rapports de mouchards où la crapulerie la plus basse s'allie à la plus profonde sottise.

Lors d'un interrogatoire de Maucolin effectué le 16, le juge a donné connaissance des volumineux rapports policiers envoyés par Hennion, directeur du service de la sureté générale.

Les bêtises et les canailleries que contiennent ces rapports vont devenir les seules ressources d'une accusation aux abois.

Les confrontations avec les civils ont commencé le 19.

A signaler parmi ceux qui se distinguent dans le rôle de mouchards amateurs, les nommés Taney et Moreau qui chargent le camarade Blondin.

L'adjoint au maire de Villeneuve, Joly, qui accuse Sainton d'avoir tiré sur lui deux coups de revolver.

L'agent Frultin qui confirme la déposition de Jolly et prétend lui aussi avoir essuyé 4 coups de revolver. L'agent Angely encore une prétendue victime de Sainton.

Le facteur Deblours et le jardinier Breton prétendent bien avoir vu un homme tirer des coups de revolver, mais n'osent pas aller jusqu'à reconnaître le camarade Sainton.

Le dénonciateur de Sébille nommé Seligean entrepreneur de couverture à Villeneuve est mis en sa présence.

Il réitère sa dénonciation. Elle a en effet pour ce misérable individu une grande valeur personnelle.

Si Sébille est condamné c'est l'occasion offerte à son concurrent de bénéficier de sa clientèle.

La concurrence qui selon les économistes est un admirable ressort d'activité et d'initiative, est dans cette affaire l'instigatrice d'un crime. Pour accaparer les travaux de Sébille, Seligean n'a pas d'hésitation à commettre une infamie qui peut envoyer un homme au bagne.

Espérons que si cela se produit l'ignoble Seligean ne profitera pas en paix de sa lâche action.

Chez les Cheminots. — Commentant la semaine passée le referendum des chemins de fer nous faisions remarquer que la rédaction de ce referendum, la position des questions était telle que les sections étaient quelque soit leur opinion contraintes de répondre conformément au désir du syndicat national ou de risquer des poursuites ou bien encore pour éviter ces risques répondre de façon incohérente.

Nous avons connaissance de la réponse faite par la section de Besançon et elle confirme pleinement notre appréciation.

Le questionnaire était ainsi établi :

1° Estimez-vous que notre syndicat doit se prononcer contre l'intervention de l'armée dans les grèves ?

2° Etes-vous d'avis que les employés de chemins de fer doivent s'opposer au transport des troupes sur les champs de grèves ?

3° Par quels moyens pourraient-ils s'y opposer ?

4° Pensez-vous que, sur la question du militarisme, notre syndicat doit s'en tenir à une protestation contre l'intervention de l'armée contre les grèves ?

5° Estimez-vous, au contraire, que notre syndicat doit se déclarer antimilitariste, c'est-à-dire contre l'armée ?

6° Si oui, admettez-vous que notre syndicat peut recommander la désertion ou l'insoumission en temps de paix ?

7° Admettez-vous également qu'il conseille le refus de porter les armes en temps de guerre ?

8° En ce qui concerne plus particulièrement la corporation des chemins de fer, êtes-vous d'avis qu'en cas de guerre, notre syndicat doive recommander le refus de transformer les troupes à la frontière ?

9° Sans se prononcer pour l'antimilitarisme et ses conséquences, êtes-vous d'avis que les syndicats doivent déclarer hautement leur ardent désir de la paix ?

1° Etes-vous d'avis d'organiser des réunions de protestation contre l'incarcération des militants de la C. G. T. ?

2° Etes-vous d'avis de prendre d'autres mesures ?

3° Quelles mesures ?

A Besançon on a répondu *oui*, pour les *deux* premières questions, la quatrième et la neuvième ; *non*, sur toutes les autres. Cette section juge que le Syndicat doit se prononcer contre l'intervention de l'armée dans les grèves et *que les employés de chemins de fer doivent s'opposer au transport des troupes sur les champs de grève.*

Après cette catégorique affirmation, les cheminots restent muets sur les moyens à employer pour empêcher ce transport.

Cela se comprend mieux que ne se comprend qu'on ait osé poser une telle question.

Mais où l'incohérence intervient, c'est quand la section de Besançon répond *oui* à la quatrième question qui dit que le *Syndicat doit s'en tenir à une protestation.*

Ces camarades ne s'aperçoivent pas que la quatrième question et la deuxième sont contradictoire, et qu'admettant l'une ils ne pouvaient admettre l'autre.

Ainsi, les habiles syndicalistes-réformistes arrivent à faire vaciller le bon sens de leurs administrés.

Si toutes les réponses sont ainsi marquées au coin d'un semblable illogisme, il n'y aura pas lieu d'en faire étalage.

Patriotisme. — M. le député Schneider, on le sait, est un grand patriote. Il aime tellement sa patrie, qu'il la confond volontiers avec sa propre maison. Il lui sembla qu'une mine de fer, où le Creusot n'avait point sa part ne pouvait être toléré. Il fonda aussitôt, avec l'ingénienr Carbonel, une « Société d'études de l'Ouenza » où entrait bientôt toute l'élite de nos Hauts-Fournaux et de nos Forges :

La Maison *Krupp*, d'Essen, la *Gelsenkirchen*, la *Deutscher Kaiser* adhèrent à la combinaison : puis, *Guest Keen and C°*, de Londres ; *Camwvell and C°*, de Sheffield ; *Conseil Iron C°*, de Blackhill-Burham, et *John Cockerill*. Toute la Métallurgie du vieux monde accourut à la rescousse.

D'avance, on se distribua les parts : les Allemands en eurent 30, les Anglais 16, les Belges 6, les Français, modestes, se contentèrent de 15 parts.

Toutefois, on se décida de n'admettre, dans le Conseil d'administration que des noms bien français.

Ainsi, on aurait droit à toutes les faveurs de l'Administration française, dont le patriotisme, on le sait est égal, sinon supérieur, à celui de M. Schneider.

Sévère, mais juste. — Les syndicats belges n'ont jamais été accusé, comme la majorité des organisations françaises, de céder à l'*illusion révolutionnaire*.

Bien au contraire, les réformistes nous les offrent en exemple, nous vantant leur pondération, leur esprit réfléchi et pratique. Parmi les syndicats belges, un des plus importants, des plus riches et des plus « *réfléchi* », l'Union des Verriers, dans son organe *La Revanche des Verriers*, écrit ce qui suit sur le compte de la Fédération du Livre :

« Lorsque des ouvriers se réunissent pour créer un syndicat, ils s'empressent généralement de protester contre l'idée de mêler la politique aux affaires de leur future association.

« Nous sommes du nombre de ceux-là pour la simple raison que, même en usant des rayons X, il est impossible de découvrir jusqu'où peut aller la confiance que l'on doit placer dans la parole d'un homme politique. Voyez Briand en France, Renkin en Belgique.

« Cela ne peut cependant pas être un motif pour les organisations ouvrières de s'encastrer dans une léthargie trop grande qui conduit tout droit au désintéressement et de là à la réaction il n'y a là qu'un pas.

« Témoins la Fédération du Livre de Paris.

« Des ouvriers ont été tués à Villeneuve-Saint-Georges, en pleine salle de réunion ; ce crime monstrueux laisse indifférents et froids les membres de cette fédération.

« Tous les secrétaires des Bourses du Travail sont arrêtés, ce qui leur est parfaitement bien égal.

« Ils votent contre la grève générale de protestation ; ils n'entendent se défendre que contre tout ce qui touche à la loi de 1884 en faveur des syndicats.

« Que l'on embrasse un programme des plus restreint, ce n'est parfois pas un si grand mal, mais que l'on se désintéresse tout-à-fait quand on mitraille des syndiqués réunis dans leur local, cette attitude devient une neutralité inadmissible de la part d'affiliés à une association ouvrière digne de ce nom. »

Le même journal apprécie de façon intéressante le rôle des syndicats vis-à-vis des actes politiques de la bourgeoisie, tels qu'une guerre, une expédition coloniale, une annexion, etc.

« *Il est nécessaire de se convaincre, dit la* Revanche des Verriers, *que ce sont les syndicats qui doivent prendre la tête de grands mouvements de protestation ; par exemple contre une annexion ou autres actes politiques du même genre.*

« *Les syndicats sortent-ils de leur rôle lorsqu'ils se révoltent contre des actes à propos desquels ils n'ont pas été consultés et qui entraînent des charges dont leurs membres sont appelés à supporter tout le poids.* »

CH. DESPLANQUES.

NANCY

Comme sous l'empire. — La région de l'Est est infestée de policiers, leurs procédés à l'égard des révolutionnaires sont abominable, du reste vous allez en juger.

J'ai signalé dans des précédents numéros les importants meetings qui se tiennent en plein air à Pompey depuis la grève.

Comme de juste les militants qui y prennent la parole — tout en œuvrant révolutionnairement — prennent des précautions pour ne pas tomber sous le coup des lois.

Et bien cela est inutile... les mouchards qui pullulent partout font des rapports mensongers... ils sont crus et le parquet poursuit.

Il y a trois semaines notre camarade Collongy prit la parole dans une de ces réunions en plein air ; après une critique serrée de la société bourgeoise, il engagea les ouvriers à ne pas saboter leurs outils, mais tout le contraire, à bien les entretenir, afin qu'ils soient en bon état le jour où ils s'en serviraient pour leur propre compte, après la grève générale expropriatrice.

Le lendemain il fut appelé pour être interrogé par le commissaire spécial.

Il paraît que dans la nuit qui suivit la réunion, il y eut de nombreux accidents, et quelques déraillements.

D'après les rapports policiers, Collongy aurait excité au sabotage... Les accidents seraient donc la conséquence de ses excitations.

Quoique une enquête minutieuse ait prouvé que les accidentés n'étaient pas à la réunion, que les déraillements étaient dus au mauvais entretien des voies, les messieurs de la justice continuent à trouver leur complot pour poursuivre.

« Excitation au sabotage suivi d'effet », avec ça on va loin, surtout quand le persécuté gêne. Des formes on n'en prend même pas, à quoi bon, dès l'instant que le grand chef approuve tout.

Malgré leur ardent désir de frapper un militant qui respire l'air libre depuis à peine 3 mois, il faudra bien qu'ils justifient leurs poursuites.

Un grand nombre de travailleurs de l'usine ont signé une protestation et tous peuvent redire les paroles de Collongy qui furent dignes mais pas répréhensibles.

Les accidentés sont prêts à témoigner, ils n'étaient pas à la réunion.

Puis, si dame justice s'entête à ne pas vouloir comprendre la raison, les révolutionnaires n'auront qu'à faire entendre leurs voix, ce serait abominable si nous laissions perpétrer un pareil crime.

Une canaillerie nouvelle que nous tenons à signaler.

Figurez-vous que quelques révolutionnaires ont le culot odieux de prendre leurs repas ensemble, et de se réunir à la Brasserie de la Lune, rue des Quatre-Eglises, Nancy.

La période des 28 jours battant son plein, de nombreux réservistes vinrent à la Brasserie, les uns pour faire la partie de billard, les autres pour nous voir, puisque ce sont nos amis.

Il y a quelques jours la Brasserie fut consignée à la troupe, pourquoi ?

D'après les renseignements pris à source sûre, les motifs de cette décision sont les suivants :

Présence dans ce café des révolutionnaires et notamment de l'empêcheur de danser en rond Collongy.

Un consommateur aurait écrit une lettre au gouverneur dénonçant Collongy comme excitant des réservistes à ne pas faire les manœuvres.

Comme suite à la lettre du *consommateur policier* enquête, gendarmes sur pied, etc...

La vérité sur cette affaire, la voici : Collongy n'a jamais eu besoin d'exciter des réservistes à l'indiscipline. Les réservistes habitués de l'établissement sont presque tous des antipatriotes ; ils n'ont nullement besoin d'excitation.

Ce que cherche l'engeance policière, c'est créer aux militants des histoires qui ont leur dénouement en cours d'assises.

Voilà les exploits de nos policiers nancéens...

Que les révolutionnaires répondent à toutes ces persécutions par une recrudescence d'énergie et de propagande, que l'Union entre tous les hommes d'action se scellent et qu'ensemble ils travaillent à la destruction du régime policier et capitaliste.

J.-S. BOUDOUX.

NANTES.

Le dimanche 13 septembre, avait lieu sous les auspices du Comité républicain socialiste des 6e et 7e canton, une grande conférence pas contradictoire, par M. Dubois député de la Seine.

Sujet : *Le rôle de la femme dans la question sociale.*

Or, comme c'était l'après-midi vers les 3 heures, nous y allâmes avec quelques camarades.

Après avoir écouté en silence le conférencier, qui nous dit en débutant : « N'attendez pas de moi des joutes oratoires, je ne suis qu'un pauvre ouvrier chaudronnier qui a travaillé pendant 40 ans, aussi je ne vous ferai qu'une petite causerie familiale à la bonne flanquette. » Vous savez qu'à la Chambre nous nous élevons contre toutes les injustices quelle qu'elles soient, etc., etc... » Le boniment sur ce ton continue, mais passons ! S'il fallait conter ces balivernes ce serait trop long. Arrivons donc au fait.

Voilà où cela devient comique. La conférence terminée, l'ordre du jour bouclé, j'allai trouver M. le député, et lui posai la question suivante : Vous êtes député ouvrier ? Oui, me répondit-il. C'est très bien. Alors qu'elle sera votre attitude à la Chambre vous et vos amis si l'on condamne les membres de la Confédération du travail ? Eh bien mon ami me répond le bon apôtre, nous voterons un ordre du jour contre le gouvernement, que voulez-vous que nous fassions de plus ? Je lui répondit qu'il gagnait bien aisément ses 41 fr. 05 à ne pas faire grand chose. Il commença à se mettre en colère. Votre devoir consiste, que j'ajoutai à huer ce vieux macaque de la place Beauveau et à faire dans toute la France des meetings de protestations violentes contre pareille atteinte portée contre les organisations ouvrières. Alors voici la perle : « Il ne faut pas confondre, répondit Dubois insurrection avec révolution, c'est le cas de la C. G. T.

Comme si cela n'était pas le prélude. Alors il se fâcha tout rouge, je suis honnête me dit-il, je ne vous permettrai pas de douter de ma sincérité. » Oh là ! ce n'est pas sérieux pour deux sous ce que vous me dites, ce sont des mots, de la fumée que je lui répliquai. Gérault-Richard aussi était honnête avant d'être une canaille.

La discussion entre nous continua quelque temps sur ce ton aigre-doux et s'arrêta lorsque M. le député me traita de sot. Je lui déclarai alors que s'il m'insultait sa qualité de quinz'mil n'allait pas m'empêcher de lui rentrer dans le lard.

M. le député redevint alors poli et l'entretien cessa.

ULHIAC GUILLAUME.

L'Impuissance socialiste. — Rien n'est plus attristant de constater, au XXe siècle, l'ignorance des foules encore inconscientes et résignées, sous l'oppression patronale et religieuse. Si je m'exprime ainsi, c'est que j'ai pu constater, dimanche dernier, l'avachissement et l'abrutissement du populo, lors de la grande mascarade cléricale organisée à Valenciennes, en l'honneur de la vierge dite de Sainte-Cordon !

Depuis huit jours environ, il s'est abattue sur la ville une nuée de robes noires, pire qu'une avalanche de corbeaux qui cherche, en hiver, leur pâture. Mais, ce qui est encore plus révoltant, c'est que, depuis ce temps, le *Réveil du Nord*, le torchon socialo, a fait le simulacre de mener une campagne anticléricale qui n'a même pas été suivie, ce qui prouve que l'éducation socialiste a été bien faite ! Il était question, chez les socialistes, d'organiser une Conférence anticléricale suivie d'une contre-manifestation, pour protester contre l'oppression patronale et cléricale, ainsi que contre la mascarade. Mais, au lieu de manifester dans la rue et rappeler au populo les forfaits de l'Église, les socialistes ont préféré s'abreuver d'alcool chez le bistrot. Et voilà où en est arrivé l'éducation socialiste ! Se nommer des maîtres, et consentir à rester des bêtes de somme ! Être sous le joug patronal ; être fouaillé, du matin au soir, par les gardes-chiourmes, dans les bagnes capitalistes !...

Est-ce que les socialistes, en manifestant contre la vermine cléricale, ont eu peur de recevoir des gnons ou d'aller passer quelques heures dans les geôles du vieux Clemenceau ? En tout cas, voilà où l'on voit les socialistes à l'œuvre.

L'inaction des socialistes de Valenciennes est due au refus de leurs élus de participer à la manifestation contre la comédie cléricale. Les pontifes, Durre et Melin, ont eu peur de perdre leur mandat de charlatan parlementaire, aux prochaines élections législatives.

Eh bien, nous, Libertaires et Révolutionnaires, nous avons seuls organisé cette contre-manifestation, à laquelle auraient dû participer tous ceux qui se prétendent socialistes.

Nous étions six Libertaires, qui avons pris la tête du cortège et distribuer des *Temps Nouveaux*, *Libertaire*, *Guerre Sociale*, brochures, etc. Et, en outre, aux cantiques religieux, on répondait par le chant de l'*Internationale* et par des cris répétés de : « Vive l'anarchie ! Vive l'antimilitarisme ! Vive la guerre sociale ! » Il arrivait, par moment, que les calotins étaient obligés de s'arrêter de chanter leurs cantiques.

A noter, qu'il s'est produit un incident regrettable pour les Jésuites ainsi que pour les badauds ; arrivée à la hauteur de l'avenue Famars, la tête de leur belle madone s'est accroché à un fil électrique et elle a basculé en bas du char où elle était installée !

Pendant que nous applaudissions à la galipette de la madone, un gros moine qui la précédait, en faisant des singeries, manqua de se trouver mal.

Le doigt de Dieu, qui fout la madone les pattes en l'air, a paru, à la population qui s'esclaffait, manquer vraiment de doigté.

ÉDOUARD HAZE.

Mouvement international

ÉTATS-UNIS

Le Parti Socialiste au rancart. — Le sénateur socialiste de l'État d'Illinois, Carl D. Thompson, avant son entrée à la législature, dans une brochure ayant pour titre : *Principes et Programme du Socialisme*, écrivait, page 34 : « En ce qui concerne les mesures de réformes, minimes et insignifiantes offertent par les vieux partis, le socialiste sait que pas un parti capitaliste n'offrira ou peut offrir un programme qui résoudra la question sociale,

« Les réformes, comprises dans le sens d'améliorer le système actuel, ce n'est pas ce que nous voulons. Nous voulons l'abolition du système. Nous voulons absolument la disparition radicale du salariat, avec ses intérêts, ses profits et ses rentes ; en un mot, nous voulous l'abolition de tous les revenus non gagnés. Et ceci est un programme révolutionnaire.

« Exactement, comme nos pères révolutionnaires de 1776 refusaient d'accepter une réduction de taxe sur leur thé, mais demandaient sa suppression radicale, parce qu'elle était injuste et exactement comme les abolitionnistes en 1860 refusaient d'accepter une amélioration de l'esclavage par la loi, mais voulaient l'abolition radicale de cette institution ; *nous, socialistes, sommes révolutionnaires et non des réformistes.* Et chaque mesure insignifiante offerte par les vieux partis politiques, n'est qu'une amorce pour attraper des votes. »

Notre sénateur a jeté le parti socialiste au rancart avec les vieux partis républicains et démocrates, car, pour lui-même « sa révolution est faite ».

Debs, ainsi que les agitateurs du parti, vont répandre un programme de réformes, programme aux amorces. Comme échantillons : Améliorations des conditions industrielles de l'ouvrier ; impôt graduel sur le revenu ; referendum ; représentation proportionnelle ; abolition du Sénat ; établissement d'un Ministère du Travail. Ce programme a été adopté au Congrès du parti socialiste à Chicago. Et, pour attraper des votes, pour faire cette besogne d'endormeurs, ils ont un train-réclame : le train rouge ; selon Debs, candidat à la présidence, pour qui ce train est destiné : c'est le train de la Révolution.

Le Comité central du parti reçoit des milliers de lettres, demandant Debs pour une conférence : « Nous voulons voir le train rouge ! ». Des milliers de badauds se rendent aux gares pour voir le train rouge et le débarquement du futur président ; ce sont les les mêmes qui se rendent à l'arrivée des trains de cirques, pour assister au débarquement des animaux ! Nos socialistes vendent la tête de Debs, non pas seulement sur des cartes, mais sur des mouchoirs de poche, sur des breloques, etc., à tant la douzaine. C'est du charlatanisme sur toute la ligne !

Chez les socialistes, cette agitation électorale est une fièvre ; incroyables sont les sacrifices faits par certains ouvriers pour « la campagne » ; il en sera ainsi jusqu'en novembre. Alors, le train rouge sera remisé ; que d'amertumes et que de désillusions !

Enfin, il est certain que ce cortège carnavalesque ouvrira les yeux à bien des dupes !

Et maintenant, voici comment les républicains s'y prennent pour faire leur propagande : Dans des milliers d'ateliers, et aux portes de ceux restés fermés depuis la crise, il est affiché : « Cet établissement reprendra avec un personnel au complet, le lendemain des élections de Taft et de Sherman. »

Et c'est suffisant ; pas besoin de train rouge ni de conférences ; les ouvriers se les font entre eux : « Pour nous assurer du travail, pour que nos femmes et nos enfants aient de quoi manger, le candidat républicain Taft doit-être élu. »

Et c'est pour combattre cette force, ce monstre qu'est le capitalisme, que des milliers de sincères se privent du nécessaire, afin d'avoir beaucoup de morceaux de papier dans l'urne. Quel fanatisme !

⁂

Scranton Pa. — Les mineurs de Dunmore : *Pensylvania Coal Cy*, étant en grève, s'étaient rendus auprès de la mine, pour tâcher d'amener les jaunes à la grève. Les policiers de l'État qui avaient été requis par les patrons, tirèrent plusieurs salves dans le tas ; il y eut de nombreux blessés, entre autres, deux femmes mortellement : Léna Kalwrecks, atteinte dans les jambes et au ventre ; Annie Condeack, de trois balles au bras, à l'épaule et au ventre ; ce n'est que par hasard que l'enfant de cette dernière, âgé de quelques mois, qu'elle tenait dans les bras, ne fut pas tué.

C'est à se croire en Russie ; malheureusement, sans aucun acte de révolte. Et nos tyrans n'en continuerons que de plus belle à nous terroriser !

JULES FONTAINE.

PORTUGAL

Depuis longtemps que l'industrie du liège subit une grande crise, dont les causes sont multiples et qui, paraît-il, n'a pas eu encore une solution satisfaisante. Il va sans dire que si tout le monde s'en plaint, ce sont sans conteste, les ouvriers qui ont souffert le plus, comme du reste il arrive toujours et partout. En même temps les ouvriers, qui sont plus de 12,000 en Portugal, sembleraient se résigner trop aisément à un état de choses dont ils sont les principales victimes, se limitant à des réclamations et protestations anodines, quand les effets de la crise ou de l'exploitation patronale se faisaient sentir plus âprement. Mais la tenacité de quelques uns d'entre eux, qui entendent que seule l'action directe et la solidarité peuvent apporter des améliorations a eu raison de l'apathie et de l'indifférence de la masse, et nous voyons maintenant, un réveil de solidarité et d'énergie se produire. Ce n'est qu'un commencement, mais il y a lieu de croire que la bonne tactique se développera de plus en plus et que d'ici quelque temps, les ouvriers du liège, seront de ceux qui savent imposer leur volonté et donner de bons exemples à tout le prolétariat.

Les dernières grèves de Poço do Bispo, Almada, Caramapo, ont été conduites avec une solidarité parfaite et une grande fermeté, et qui leur a valu la victoire, et ce qui constituera la meilleure propagande qu'ils pouvaient faire parmi leurs compagnons.

⁂

L'inquiétude et l'agitation dans les esprits augmentent tous les jours. On ne parle que de coups de force des réactionnaires, de manœuvres cléricales de toutes sortes, de dictature militaire, etc. Les bruits les plus alarmants circulent, sur les intentions des réactionnaires, et le langage de leurs journaux ne font que les fortifier. Tout le monde est convaincu que cette situation ne peut se prolonger pendant longtemps, sans qu'une grande agitation révolutionnaire éclate, ou provoquée par un coup de main des réactionnaires ou par la crise économique, qui devient vraiment terrifiante. Il est impossible que cela dure longtemps, et il ne faut pas se surprendre de ce qui peut bien arriver dans un bref delai et qui, je crois, ne sera pas au profit des gens du passé.

EMILIO COSTA.

Nous prions nos abonnés de bien vouloir, en expédiant le montant de leur abonnement, nous indiquer le numéro de leur bande.

BIBLIOGRAPHIE

La Vie du Droit et l'Impuissance des Lois, par Jean Cruet, 1 vol., 3 fr. 50, chez Flammarion.

Voilà un livre bien plus révolutionnaire que ne le pense celui qui l'a écrit; car, en ajoutant comme sous-titre à son volume « Impuissance des Lois », M. Cruet n'a nullement entendu conclure à leur négation, mais voulu démontrer que, imparfaites à leur sortie des mains du législateur, elles ont besoin d'être façonnées, modelées, assouplies par le juge qui les « adapte » à l'opinion moyenne de justice que se fait le public auquel il doit les appliquer, ou à ce qu'il pense être cette moyenne, ce qui en diffère, parfois, sensiblement.

Eh! oui, il faut en faire son deuil : la Loi n'est pas cette règle rigide, inflexible, que l'on nous a habitués à envisager et qui, aveugle, sourde, implacable, s'abat sur ceux qui lui sont déférés, le juge ne pouvant qu'appliquer les textes. La Loi est une pâte très plastique, qui, sous les doigts du juge, s'allonge, s'étire, se transforme et qui, au cours de la jurisprudence, finit par dire noir, après avoir signifié blanc.

Les législateurs peuvent bien faire des lois; une fois faites il faut qu'elles passent par la filière, et, à l'application, l'esprit s'en trouve transformé.

Bien entendu, il ne s'agit ici que des lois concernant la vie sociale ordinaire, M. Cruet n'a envisagé que celles-là, les lois politiques, de circonstance, trouvant toujours des juges pour les appliquer intégralement.

Et quand nous disons que la Loi se transforme, ce ne sont pas les textes modifiés par une nouvelle législature, cela ne prouverait rien; ce sont les textes inabrogés dont l'interprétation varie au gré du juge. Et les exemples ne manquent pas à M. Cruet qui les puise dans tous les Codes, en toutes les Constitutions, de tous pays. Sans que le législateur s'en mêle, Codes et Constitutions évoluent, entraînés dans le mouvement universel par l'évolution des Sociétés, sous l'interprétation du juge qui finit par en extraire, parfois, tout le contraire de ce que le législateur a voulu affirmer.

Lorsqu'il fait une Loi, le législateur n'a toujours en vue que quelques cas typiques, sur lesquels il se base; c'est la multiplicité et la complexité de la nature humaine que le juge a devant lui, pour chaque cas nouveau, il faut qu'il tire des textes ce que le législateur ignorait, et si l'habitude du métier, tend à en faire un automate, c'est un automate capable, en certains cas, de changer son coup de pouce.

Comme exemple typique de contradiction entre les textes et l'interprétation, M. Cruet donne comme exemple les fameuses lois des XII Tables — fondement de toute la jurisprudence romaine, fondement, elle-même, de tout notre Code — qui n'étaient déjà plus appliquée dans le prétoire romain; les juges de l'époque ayant dû déjà les interpréter, les malaxer, jusqu'au point de leur faire dire le contraire de ce qui était écrit, afin de les adapter aux besoins de la Société dans laquelle ils vivaient.

Il en est de même de notre Code qui, n'ayant pas prévu — il ne le pouvait — le développement industriel et économique de la Société, a dû être interprété de façon à justifier ce que, en principe, il condamnait. Ce qui fait que, déjà gouvernés par des fictions, nous sommes également jugés d'après d'autres fictions.

M. Cruet conclut que, une fois tripatouillée, accommodée aux besoins de la jurisprudence, la Loi est ce qu'il y a de mieux pour la bonne marche de l'état social, le maximum de justice auquel nous puissions aspirer, puisqu'elle représente la moyenne de l'opinion dont le juge s'est inspiré.

M. Cruet n'oublie qu'une chose, c'est que la Société n'est pas l'association d'efforts qu'il suppose, dans laquelle chacun doit trouver une protection égale. Cela, c'est la fiction!

Il est vrai, qu'à un certain endroit, il reconnaît que le meilleur moyen de faire changer la Loi, c'est de la violer le plus possible.

Notre état social est un groupement d'intérêts opposés dans lequel une minorité a su établir sa suprématie, en s'emparant des moyens de production, de la richesse et du pouvoir, et s'en sert pour opprimer et exploiter ceux qu'elle a dépouillés. La Loi, c'est la raison du plus fort, et le juge, défenseur de l'ordre de choses existant, lorsqu'il se fait l'idée d'une justice moyenne, c'est d'une justice de classe, d'une justice de filou qui veut bien ne pas trop tirer sur la corde... pour ne pas la casser.

La démonstration de M. Cruet démontre tout uniment qu'il est impossible à la Loi d'être juste, puisqu'elle est une, et doit s'appliquer à une multitude de cas différents.

La justice n'étant pas à la base de l'ordre social, cet ordre social ne peut engendrer la justice, mais seulement un compromis, instable, toujours discuté, au fur et à mesure que les opprimés, les spoliés, prennent conscience de ce à quoi ils ont droit.

La justice doit découler des rapports des individus entre eux; ce n'est ni le législateur, ni le juge qui l'y apporteront.

Et M. Cruet, sans le vouloir, a apporté aux anarchistes une mine de preuves et de faits, comme quoi la Loi n'est que l'arbitraire, arbitraire atténué par la jurisprudence, mais toujours arbitraire, et que cette chose, devant laquelle on a voulu prosterner l'individu comme devant une divinité, la Loi, est parfois si absurde, que ceux qui ont charge de l'appliquer, sont forcés de la violenter, pour lui faire dire des choses à peu près raisonnables.

Si les travailleurs n'avaient nul besoin de le lire dans un livre pour savoir que la Loi est arbitraire, qu'elle est faite contre eux au profit de ceux qui les dominent, et que, lorsque faite pour eux, elle se tourne souvent aussi contre eux, lorsqu'on l'applique, il est toujours très bon de pouvoir l'étayer de faits, recueillis et annotés par qnelqu'un que l'on ne peut accuser de parti-pris, puisque, au contraire, il tend à la justifier. J. GRAVE.

Correspondances et Communications

Reçu pour les victimes de Draveil : Verschoore, 20 fr.

Fédération anarchiste du Rhône. — *Appel aux camarades du Sud-Est.* — Le groupe de la région lyonnaise d'accord avec les *Causeries libres* de Saint-Etienne et divers groupes de la Loire, ont décidé de faire appel aux groupes et aux camarades du Sud-Est, dans le but de constituer un organisme fédéral chargé de réunir, de coordonner les efforts isolés en vue d'une organisation systématique de la propagande anarchiste dans la région.

Une réunion ou un congrès est decidé pour la Toussaint. Il aurait lieu à Lyon, point central d'un grand nombre de départements. Nous demandons aux camarades de vouloir bien nous donner leur avis sur ce point et nous indiquer les sujets qu'ils désireraient plus particulièrement voir discuter.

Envoyer communications au camarade Pierre Dumas, 61, rue Cuvier, Lyon.

Des camarades désirant vivre des produits de la terre prient les camarades agriculteurs du Midi pouvant fournir des renseignements sur la nature des terrains, fertilité, produit, prix des denrées, fermage, location, achat, date de louée, etc., de correspondre avec le camarade Renault, poste restante, à Asnières-Bourguignon (Seine).

Un camarade ayant besoin de fonds désire se débarrasser de son dictionnaire encyclopédique Trousset (7 volumes y compris l'atlas, état de neuf), pour 80 francs.

Cet ouvrage lui a coûté 180 francs.

Ecrire : Bordier, rue des Bons-Enfants, Cholet (Maine-et-Loire).

Association internationale « Paco libereco ». — Les *Cours gratuits d'Esperanto,* recommenceront au début d'octobre.

Ces cours auront lieu, 45, rue de Saintonge et à « la Bellevilloise », rue Boyer.

CONVOCATIONS

° **Groupe anarchiste du 15e arr.** — Vendredi, 25 septembre, à 8 h. 1/2. Café des Trois-Portes, 139, rue du Théâtre.

° **A los companeros Espaneros.** — Se los convoca el domingo a las 3 de la tarde para emprender una campana en favor de los prisioneros de Alcala del Val, 5, cité d'Angoulême (66, rue d'Angoulême).

° **Causeries populaires des 19e et 20e**, 20, rue des Annelets. — Vendredi 25 septembre, à 9 h. du soir, sujet traité : Christianisme et anarchie par un camarade.

Dimanche 27 septembre, à 2 h. 1/2 du soir.

Goûter champêtre dans le jardin des Causeries populaires. — On causera et on chantera.

° **Groupe libre d'éducation du Bronze,** 123, rue Vieille-du-Temple. Jeudi 1er octobre, à 9 h. du soir. — Causerie par un camarade.

° **Gruppo Anarchico Italiano.** — Sabato, 26 set. alle ore 8 1/2 nel lacale delle C. P. 5, cité d'Angoulême (66, rue d'Angoulême), conferenza del compagno Nosengo sul tema : La lutta per l'esistenza, légoismo e l'anarchia.

° VANVES-MALAKOFF-CLAMART-ISSY. — Les camarades se réunissent désormais tous les mardis soir, à 8 h. 1/2, Salle Gilardin (1er étage), 101, rue de Paris (Vanves).

° ORLÉANS. — **Causeries Libres.** — Jeudi 1er octobre, à 8 h. 1/2 du soir, chez Savigny, 219, rue de Bourgogne, Réunion. Soirée pour le départ de la classe au *Moulin-Rose,* à Olivet.

A 8 h. 1/2, Conférence. A 9 heures, Concert. A 10 heures, bal. Tous les conscrits sont spécialement invités.

° MARSEILLE. — **Les Précurseurs,** 12, quai du Canal (2e étage). — Samedi, 26 septembre, à 9 h. du soir, Conférence, par Jean Marestan, sur « L'Art et la Beauté ». — Décision sur la question du local.

° ROANNE. — Les lecteurs des journaux révolutionnaires sont priés de se réunir le mardi 29 septembre à 8 heures du soir à « l'Avenir », 37, rue de la Berge, à l'effet de former un groupe d'étude et d'éducation sociale.

° NEW-YORK. — Les camarades se rencontrent les samedis soir, hôtel Vienna, 2e Ave, 89, près de la 5e rue.

Petite Correspondance

Arnal ALBERT. — Merci de la lettre. Elle sera précieusement conservée.

Demeure. — Cela s'était produit pour les lithos également.

P. à EZY. — Bon.

F., à MANOSQUE. — Si nous avions été prévenus, n'aurions pas supprimé l'envoi. Nous ne pouvons savoir. Il y a en a qui reçoivent le journal une année entière et qui ne répondent jamais. Il faut bien en arriver à une règle commune, vu que nous n'avons pas le temps d'écrire à chacun.

Loquier. — Avez-vous encore des *Lettres à un Paysan* à échanger?

P., à SEMUR. — Non, cela va bien.

J. G., à CLAIRVAUX. — Cartes expédiées.

L. P., à SAINTRAPHAEL. — Bien. Entendu, numéros expédiés.

D., à TOURS. — L'*Art et la Société*, épuisée.

DEFER. — Excusez-moi, le temps nous manque, jusqu'à présent, mais il vous sera rendu réponse bientôt.

L'abonné qui nous écrit de PORTLAND, pour changement d'adresse, est prié de nous dire son nom.

PORTUGAL. — Je compte que vous m'enverrez au moins un exemplaire de la traduction de la *Société Mourante.*

Reçu pour le journal : Anonyme, pour 6 mois, 25 fr. — L. S., à Lyon, 4 fr. — S., à Marseille, 5 fr. — S., à Rœux, 2 fr. — L. S., à Alger, 5 fr. — Felixio, 1 fr. — *Vente de vieux timbres,* 6 fr. — P. R., 20 fr. — E. B., à Marseille, 0 fr. 50.

Merci à tous.

E. M. à Soissons. — M. à New-York. — B. F. à Barrême. — P. R. à Serrières. — B. à La Marolle. — P. à Moulins. — M. à Glencoë. — E. B. à Londres.

Reçu timbres et mandats.

Le Gérant : J. GRAVE.

IMPRIMERIE *La Libératrice* (Ass. ouv.)
83, rue de la Santé, Paris.
L'Administrateur-Délégué : L. VERRIER.